

Réseau des directions régionales du groupe Caisse des Dépôts

Alsace

tél. : +33 (0) 3 88 52 45 46
dr.alsace@caissedesdepots.fr

Antilles-Guyane

tél. : +33 (0) 5 90 21 18 68
dr.antilles-guyane@caissedesdepots.fr

Aquitaine

tél. : +33 (0) 5 56 00 01 60
dr.aquitaine@caissedesdepots.fr

Auvergne

tél. : +33 (0) 4 73 43 13 13
dr.auvergne@caissedesdepots.fr

Basse-Normandie

tél. : +33 (0) 2 31 39 43 00
dr.basse-normandie@caissedesdepots.fr

Bourgogne

tél. : +33 (0) 3 80 40 09 50
dr.bourgogne@caissedesdepots.fr

Bretagne

tél. : +33 (0) 2 23 35 55 55
dr.bretagne@caissedesdepots.fr

Centre

tél. : +33 (0) 2 38 79 18 00
dr.centre@caissedesdepots.fr

Champagne-Ardenne

tél. : +33 (0) 3 26 69 36 50
dr.champagne-ardenne@caissedesdepots.fr

Corse

tél. : +33 (0) 4 95 10 40 00
dr.corse@caissedesdepots.fr

Franche-Comté

tél. : +33 (0) 3 81 25 07 07
dr.franche-comte@caissedesdepots.fr

Haute-Normandie

tél. : +33 (0) 2 35 15 65 11
dr.haute-normandie@caissedesdepots.fr

Île-de-France

tél. : +33 (0) 1 49 55 68 00
dr.idf@caissedesdepots.fr

Languedoc-Roussillon

tél. : +33 (0) 4 67 06 41 00
dr.languedoc-roussillon@caissedesdepots.fr

Limousin

tél. : +33 (0) 5 55 10 06 00
dr.limousin@caissedesdepots.fr

Lorraine

tél. : +33 (0) 3 83 39 32 00
dr.lorraine@caissedesdepots.fr

Midi-Pyrénées

tél. : +33 (0) 5 62 73 61 30
dr.midi-pyrenees@caissedesdepots.fr

Nord-Pas-de-Calais

tél. : +33 (0) 3 20 14 19 99
dr.nord-pas-de-calais@caissedesdepots.fr

Pays de la Loire

tél. : +33 (0) 2 41 20 23 99
dr.pays-de-la-loire@caissedesdepots.fr

Picardie

tél. : +33 (0) 3 22 71 10 10
dr.picardie@caissedesdepots.fr

Poitou-Charentes

tél. : +33 (0) 5 49 60 36 00
dr.poitou-charentes@caissedesdepots.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

tél. : +33 (0) 4 91 39 59 00
dr.paca@caissedesdepots.fr

Réunion Océan Indien

tél. : +33 (0) 2 62 90 03 00
dr.reunion@caissedesdepots.fr

Rhône-Alpes

tél. : +33 (0) 4 72 11 49 48
dr.rhone-alpes@caissedesdepots.fr

Nouvelle-Calédonie — Polynésie Française

tél. : +33 (0) 1 58 50 92 63
dr.nouvelle-caledonie@caissedesdepots.fr

 **D'INFOS**

www.groupecaissedesdepots.fr



Direction de la communication du Groupe – Juillet 2015 – Crédits photo : © Alexander Zelnitskiy – Fotolia, Iisovoy - Fotolia, Optymod.

Financer des projets d'excellence en faveur de la transition énergétique



GRUPE



Projets territoriaux intégrés

Un programme géré par le groupe Caisse des Dépôts
pour le compte de l'État dans le cadre des Investissements d'Avenir





Afin de soutenir l'innovation dans les "Territoires à énergie positive pour la croissance verte", l'appel à projets "Projets territoriaux intégrés" a été lancé en faveur des PME innovantes de ces territoires, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le commissariat général à l'investissement. Doté de 40 millions d'euros de prêts, il est géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

Soutenir les investissements des PME dans des projets innovants de transition énergétique

Cet appel à projets du Programme d'Investissements d'Avenir, qui consacre plus d'un milliard d'euros aux défis de la ville durable, s'inscrit dans le plan gouvernemental mis en place en faveur de la transition énergétique. Son objectif est de consolider les filières locales industrielles, agricoles et artisanales, vectrices de la transition énergétique, dans les "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV).

Les prêts proposés s'adressent aux PME dont les projets d'investissements participent à la transition énergétique des TEPCV. Ces projets devront être exemplaires en termes de performances environnementales et concrétiser les objectifs de sobriété énergétique des TEPCV. Ils devront également favoriser l'évolution des usages liée à la transition énergétique, grâce à une approche intégrée et innovante des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat.

40 M€ de prêts pour des investissements matériels et/ou immatériels de PME

Modalités d'investissement

- Durée du prêt jusqu'à 10 ans
- Différé d'amortissement possible
- Exemption de garantie ou de sûreté
- Montant minimum de 300k€
- Plafonné à 50% du besoin de financement sous forme de prêts

Critères de sélection

- Solidité du plan de financement
- Maturité opérationnelle et technique
- Performances, degré d'innovation
- Exemplarité, caractère duplicable
- Effet de levier et d'impulsion
- Articulation avec les autres actions du périmètre d'intervention, en lien avec la stratégie énergétique et écologique du lauréat TEPCV ciblé

Modalités de mise en œuvre

- Les dossiers de candidature sont à retirer et déposer sur la plateforme **achatpublic.com**.
- Les demandes seront instruites au fil de l'eau jusqu'au 31 décembre 2016, sous réserve d'éligibilité et de crédits disponibles.

